
Suivi des décisions du 37^e Conseil des ministres de la COI du 19 mai 2023

Fiche 1.1. a)

Table des matières

Affaires institutionnelles	2
Domaines d'intervention	4
Administration et finance.....	19
Passation à la présidence du Conseil des ministres de la COI.....	20

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
Affaires institutionnelles			
Décision 1 – PDS Le Conseil des ministres adopte le Plan de développement stratégique de la COI 2023-2033 et demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre y compris une étude sur les modalités d'appui de la COI au renforcement des échanges économiques intrarégionaux.			
Décision 2 – Renforcement du personnel Le Conseil des ministres : a) Réitère son soutien au processus de renforcement des capacités du Secrétariat général ; b) Prend note des prévisions de croissance des contributions statutaires pour la prise en charge des nouveaux postes et la modernisation des outils de gestion ; c) Demande au Secrétariat général de valoriser les contributions non-statutaires des États membres comme indiqué dans l'accord de méthode convenu avec les bailleurs, Union européenne et Agence française de développement, au 36 ^e Conseil des ministres.			
Décision 3 – Accréditation au Fonds vert pour le climat Le Conseil des ministres :	i. Fonds Vert pour le Climat Le processus de l'accréditation est toujours en cours. Le secretariat a eu deux réunions d'échangés avec les auditeurs externes du FVC		

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
a) Prend note des informations sur l'état d'avancement de l'accréditation de la COI auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) ; b) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les processus d'accréditation auprès du FVC et aux 9 piliers de l'Union européenne en assurant, en tant que de besoin, l'élaboration et l'application des procédures fiduciaires, environnementales et sociales nécessaires ; c) Donne son accord au Secrétariat général pour procéder à l'élaboration d'une nouvelle politique et stratégie « genre » régionale et interne à la COI dans le cadre de l'accréditation ; d) Invite le Secrétariat général à organiser des consultations avec les pays pour l'identification et la formulation de projets à proposer au FVC pour financement.	en vue d'une présentation du dossier de la COI au comité administratif du FVC en mars 2024.		
Décision 4 – Statut d'observateur de la COI auprès de l'UA Le Conseil des ministres confirme la décision prise lors du 36^{ème} Conseil du 23 février 2022 et, concernant les modalités d'application d'accréditation auprès de l'Union africaine (UA) : a) Invite la présidence en exercice à mandater le Secrétaire général pour représenter la COI auprès de l'UA à titre provisoire sans préjuger de la décision finale qui sera prise par les			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
Etats membres sur les modalités de représentation de la COI à l'UA ; b) Demande, dans le même temps, au Secrétariat général de réaliser une étude sur les implications administratives, financières et en termes de ressources humaines d'une représentation permanente auprès de l'UA.			
Domaines d'intervention			
Décision 5 – Priorité de la présidence malgache en exercice de la COI Le Conseil des ministres : a) Remercie la présidence malagasy du Conseil des ministres pour son impulsion aux actions de la COI ; b) Demande au Secrétariat général de poursuivre la mobilisation des partenaires pour des activités en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en lien avec les besoins régionaux et le contexte qui prévaut ; c) Invite les partenaires au développement et les membres observateurs à soutenir la poursuite des actions de la COI en faveur de la pleine opérationnalisation et de la consolidation de l'architecture régionale de sécurité maritime ; d) Prend note des actions envisagées en faveur du développement des échanges économiques comme indiqué dans le PDS 2023-2033 ;			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
e) Encourage le Secrétariat général à mobiliser les projets en cours ainsi que les membres observateurs et partenaires pour disposer de ressources permettant de mieux impliquer la jeunesse dans les actions de la COI.			
Décision 6 – Paix et stabilité Le Conseil des ministres : a) Se félicite du démarrage effectif et de la variété des activités du projet Gouvernance, paix et stabilité (GPS), notamment en ce qu'il s'agit de la redynamisation de l'Association des Parlementaires des Etats membres de la COI (AP-COI) et de la Plateforme des femmes en politique de l'océan Indien, de la création du Réseau électoral de l'océan Indien ou encore de la mise en œuvre du Cadre de Coopération entre le Secrétariat général de la COI et le Secrétariat de l'Organisation des Nations unies ; b) Adresse ses remerciements à la Présidence mauricienne de l'AP-COI et au parlement malagasy pour leur contribution au processus de redynamisation de l'Association ; c) Réitère l'importance d'associer ces plateformes régionales aux actions de coopération politique et diplomatique de la			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
COI et confirme la volonté de la COI à appuyer ces initiatives régionales à travers le projet GPS ; d) Convient de la création d'une « unité de gouvernance » au sein du Secrétariat général sur la base des termes de référence proposés et qui aura, notamment, pour mission d'assurer les secrétariats de l'AP-COI et de la plateforme des femmes en politique de l'océan Indien auprès du Secrétariat général de la COI ; e) Demande au Secrétariat général de mobiliser les moyens humains, techniques et financiers afin de rendre opérationnelle l'unité de gouvernance avec le concours du projet GPS et de proposer aux Etats membres un plan de pérennisation de cette unité ; f) Remercie l'Agence française de développement pour son appui aux actions en faveur de la gouvernance démocratique, la paix et la stabilité dans la région à travers le projet GPS.	Les termes de référence en vue du recrutement du coordonnateur et de l'assistant administratif ont été établis et soumis pour avis non-objection de l'AFD. L'AFD a émis un ANO en vue du recrutement du coordonnateur. Les Tdrs de l'Assistant administratif ont été amendes, lesquels seront soumis pour ANO de l'AFD. Le processus de recrutement est en cours en collaboration avec le Département GRH. Une réflexion est menée actuellement au niveau du Secrétariat général en vue de la pérennisation de l'Unité à travers l'élaboration des Tdrs pour un Chef d'Unité, lesquels seront soumis aux Etats membres lors du prochain Conseil en vue d'une prise de décision.		
Décision 7 – Pêche			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
Le Conseil des ministres : a) Remercie l'Union européenne pour son engagement aux côtés de la COI en faveur de la gestion durable des pêches et de la lutte contre la pêche illicite, non-déclarée, non-réglémentée (INN) dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien ; b) Renouvelle ses remerciements à l'endroit de la Banque mondiale pour son soutien continu à la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien ; c) Souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des activités prévues sous le Devis-programme marin par l'Unité de Gestion du programme COI-ECOFISH à travers le renforcement des ressources humaines ; d) Invite le Secrétariat général à finaliser les procédures visant la collaboration entre la COI, la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) et l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA) ; e) Prend note des recommandations du comité de pilotage régional du programme COI-ECOFISH relatives à l'extension sans budget additionnel de la période de mise en œuvre du Programme pour une durée de 18 mois et demande au Secrétariat général d'entamer les démarches auprès	La mise en œuvre des activités du programme est accélérée à travers le renforcement des ressources humaines notamment la prise de fonction du responsable régional des pêcheries et la finalisation du processus de recrutement de l'Assistant à la passation des marchés. Les protocoles et mémorandum d'entente entre l'EFCA et la CTOI sont signés. La mise en œuvre des activités avec l'EFCA et la CTOI a été lancée officiellement, respectivement, à Maurice et aux Seychelles. Les démarches en vue de l'extension du programme ECOFISH ont été entamées auprès de la DUE. Des documents supplémentaires ont été demandés par la DUE pour justifier cette demande, lesquels sont en cours de finalisation. La collaboration entre PRSP/MASE est en cours.		

Ce point a été porté à l'attention des membres de l'UCRE lors de leur dernière réunion.

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
conformément aux recommandations de l'UCRE du 02 février 2023 à La Réunion ; j) Souligne la nécessité d'une approbation préalable des rapports et documents juridiques issus de l'atelier du 13-17 mars 2023 à Zanzibar par les instances de la COI en vue de leur inscription à l'ordre du jour d'une troisième conférence ministérielle du PRSP ; k) Demande au Secrétariat général de poursuivre les étapes nécessaires à l'instruction d'un nouveau projet de transformation de la gestion du secteur de la pêche dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien sur financement de la Banque mondiale en vue de la signature de la Convention de financement par le Secrétaire général pour la mise en œuvre de la composante 1 du projet.	La convention de financement a été signée avec la Banque Mondiale. Le processus en vue du recrutement en vue de la mise en place de l'UGP est en cours. Le recrutement du coordonnateur, de l'AAF et de l'assistant à la passation des marchés est en cours de finalisation. L'élaboration du contrat d'AT avec la FAO est en cours.		
Décision 8 – Coopération économique Le Conseil des ministres : a) Mandate le Secrétariat général à mobiliser les ressources pour disposer d'une stratégie régionale du transport aérien de l'Indianocéanie, avec une vision globale et des perspectives partagées d'amélioration de la connectivité aérienne ;			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
b) Encourage la création d'un « comité des douanes » des Etats membres de la COI, et demande au Secrétariat général d'apporter les appuis nécessaires à ce comité en termes de secrétariat, de suivi et de coordination des activités et de mobilisation des ressources en tant que de besoin ; c) Accueille favorablement l'organisation d'une conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire à la fin du mois d'août 2023 aux Comores, et invite le Secrétariat à soumettre les conclusions aux prochaines instances et à mobiliser sur cette base les partenaires au développement pour l'élaboration d'un projet pour le développement de l'économie bleue et circulaire en phase avec le Plan d'action régional sur l'économie bleue (PAREB) adopté en 2021 ; d) Invite le Secrétariat général à poursuivre la réflexion sur un mécanisme régional d'achat groupé en concertation avec les administrations pertinentes des Etats membres dans la perspective d'un éventuel projet.			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
Décision 9 – Etats insulaires en développement et Commission des îles d'Afrique sur le climat Le Conseil des ministres : a) Félicite les Seychelles pour son leadership dans la promotion des intérêts insulaires en Afrique à travers la constitution et la présidence de la Commission Climat des Etats Insulaires d'Afrique (CCEIA) et confirme le soutien de la COI aux travaux et au secrétariat de la Commission à travers les projets mis en œuvre par le Secrétariat général ; b) Invite le Secrétariat général à transmettre aux Etats membres des informations complémentaires sur les modalités d'accueil du secrétariat de la CCEIA en vue d'une décision à cet effet ; c) Demande au Secrétariat général de répondre favorablement à la demande d'appui de Maurice pour l'organisation d'une réunion préparatoire du groupe AIS dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement (PEID) en 2024 ; d) Prend note des informations communiquées par les Comores au sujet de la conférence de haut niveau organisée du 08 au 12 juin 2023 à Moroni par la présidence en exercice de	9a. La COI a soutenu l'organisation des réunions et formation sur la négociation pour les Etats insulaires de l'Afrique ; accompagne la présidence Seychelloise à la coordination et échanges avec les Etats membre de la CCEIA sur les activités de la CCEIA ; Appui à l'organisation des événements à la COP 28 9C- Le secretariat général a été invité en tant qu'observateur et participé à la session de travail. (Retombé de cette rencontre se trouve en annexe xxxx) 9d. Le secretariat général a appuyé l'organisation et a participé de la ministérielle et les tables rondes	CM-GB	

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
l'Union africaine et invite le Secrétariat général à y apporter son soutien, notamment en vue de la table ronde ministérielle sur les Etats insulaires d'Afrique ; e) Encourage le Secrétariat général et la présidence en exercice à saisir les opportunités de communication, notamment en concertation avec la présidence comorienne de l'Union africaine, pour accroître la visibilité sur les problématiques insulaires ; f) Soutient la démarche de Madagascar auprès du groupe Atlantique – océan Indien et mer de Chine méridionale (AIMS) pour être reconnue comme un PEID.			
Décision 10 – Partenariats avec la COI-UNESCO et RedR Australia Le Conseil des ministres : a) Demande au Secrétariat général : i. De prendre contact avec le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) pour formaliser la collaboration institutionnelle entre nos institutions, y compris avec les sous-commissions géographiques pour l'Afrique et l'océan Indien central, à travers des lettres d'entente ;	10a) participation une reunion de IOCINDIO en juillet 2023 organisé à la suite de la 32eme Session de l'assemblée de IOC –UNESCO durant lequel la décision a été pris pour la création de la sous-commission de IOC-UNESCO pour l'océan indien central ; (Réf IOC Résolution A-32/1 : A suivre évolution sur la mise en place de la sous-commission. 10b L'accord de partenariat signé et le déploiement d'un expert pour une durée de 6mois est en cours.	GB	10a i et ii A suivre

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
ii. D'entreprendre les démarches avec l'Institut national des technologies océaniques et le Centre national de recherche côtière de l'Inde pour mettre en place les arrangements administratifs nécessaires pour faciliter les échanges et la mise en œuvre d'activités de formation au bénéfice des États membres ; b) Autorise le Secrétaire général à signer le protocole d'accord avec l'Agence humanitaire de l'Australie (RedR Australia).			
Décision 11 – Environnement Le Conseil des ministres demande au Secrétariat général : a) D'engager, sur la base de la feuille de route présentée, les travaux de préfiguration d'une Agence de Biodiversité avec l'implication du groupe de travail et en : i. Se rapprochant des partenaires techniques et financiers intéressés par l'initiative ; ii. Veillant à la bonne articulation de ce projet avec les autres initiatives et projets conduits, par la COI ou par d'autres acteurs dans la région ;	11b. LA COI collabore avec l'UA dans la mise en œuvre du Programme GMES et Afrique. Trois étudiants de Maurice, deux de Madagascar, deux des Comores et 5 des Seychelles ont participé à une formation aux Seychelles organisé par l'UA en collaboration avec l'Université des Seychelles ; trois participants de Comores, Madagascar, deux de Maurice et 5 des Seychelles ont participé à l'atelier régional sur la technologie spatiale organisé aux Seychelles en collaboration avec RCMRD, ICPAC et l'UA 11c. La note conceptuelle du projet n'a pas été retenue par le Comité administratif de GIZ 11d. Des échanges en cours avec Traffic	GB	

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
b) D'encourager une bonne participation de ses États membres aux événements organisés dans le cadre de GMES et Afrique ; c) De poursuivre le travail engagé pour l'instruction d'un projet sur les espèces exotiques envahissantes en collaboration avec le GIZ et l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN) et en impliquant le groupe de travail des États membres sur la biodiversité ; d) D'engager une démarche de préfiguration d'un projet sur la lutte contre le trafic des espèces protégées en concertation avec les États membres et en mobilisant les partenaires techniques et financiers potentiels et de poursuivre sa collaboration avec l'ONG internationale TRAFFIC en vue d'établir un partenariat sur le sujet ; e) De soumettre des informations complémentaires aux États membres sur les modalités de participation de la COI au Comité de pilotage du projet Varuna en veillant à une bonne prise en compte des intérêts des États membres dans ses activités et à saisir les opportunités de synergies avec les actions de la COI ; f) D'informer régulièrement les États membres des avancées et éventuels défis dans la mise en oeuvre des projets et de saisir les opportunités d'implication de la COI dans les			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
projets sur la biodiversité au niveau régional et continental notamment en saisissant l'occasion de la présidence comorienne de l'Union africaine pour : i. Sensibiliser les organisations régionales, l'Union africaine et l'Organisation des États ACP (OEACP) aux besoins spécifiques des États insulaires d'Afrique, et, ii. Faciliter la participation des États membres dans les programmes continentaux et ACP sur la biodiversité.			
Décision 12 – Santé Le Conseil des ministres : a) Remercie l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE) pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 et les autres risques sanitaires dans les États membres de la COI ; b) Demande au Secrétariat général de la COI de renforcer les discussions avec l'AFD et l'UE pour confirmer la prorogation de la durée de mise en œuvre des projets RSIE3 et 4 pour que les objectifs initialement prévus soient atteints c) Prend note des décisions du comité de pilotage du réseau SEGA-One Health suivant	b) Les avenants aux conventions de financement de ces deux projets, en vue de la prorogation de leur mise en œuvre ont été signés. La fin du projet RSIE4 sera le 28 décembre 2024. Pour le projet RSIE3, la date limite versement par l'AFD sera le 31 décembre 2024. d) La convention cadre entre la COI et les institutions de formation qui collaborent dans la mise en œuvre de ce Master a été signée. Le recrutement des apprenants a été lancé mais le démarrage de ce master attend principalement son accréditation par l'Higher Education Committee (HEC) de Maurice.		

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
le retour d'expérience sur la gestion régionale de la crise de la Covid-19 dans le cadre du réseau, et encourage le Secrétariat général à mettre en œuvre les recommandations y afférentes ; d) Prend note de l'avancement du programme FETP et demande au Secrétariat général de soumettre dans les meilleurs délais, pour la validation par procédure écrite des États membres, la convention-cadre sur le master FETP et toutes les conventions opérationnelles relatives à ce programme, pour que les objectifs soient atteints et que le Master FETP puisse être déployé à temps ; e) Confirme son soutien au processus mis en œuvre par le Secrétariat général pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health selon l'esprit de la Charte validée en 2017 ; f) Soutient le Secrétariat général de la COI pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health, pour la tenue de la réunion des ministres en charge de la Santé et de l'Élevage des États membres et pour la réalisation des missions de consultation en amont ; g) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les démarches pour l'obtention de futurs financements du programme santé de la COI pour la pérennisation du réseau SEGA-One Health, notamment à travers, entre autres, un projet de collaboration avec d'autres réseaux	f) Une conférence ministérielle les 12-13 et 14 septembre 2023 réunissant les ministres en charge de la Santé et de l'Élevage des États membres, ou leurs représentants désignés a eu lieu à Maurice. Les États ont validé, à travers la déclaration sur la sécurité sanitaire dans l'océan indien : 1. le projet de Statuts de ce Fonds SEGA - One Health, qui est soumis aux instances de la COI pour sa validation finale. 2. la stratégie régionale de sécurité sanitaire de la COI qui cadre les actions du réseau SEGA - One Health, 3. le changement de dénomination de l'Unité de Veille Sanitaire en, « Centre for Disease Control and Prevention – One Health of the Indian Ocean » ou « Centre de contrôle et de prévention des maladies - One Health, de l'océan Indien » (CDC-One Health-of Indian Ocean), 4. et le principe d'amendement de la Charte du réseau SEGA - One Health afin de la mettre à jour par rapport à la mise en place du Fonds et ses organes avec notamment l'ajout d'un Conseil scientifique. g) Financements envisagés ou recherchés :	Conseil des ministres	Prochain Conseil

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
en Afrique, Asie et dans le Pacifique en discussion avec les partenaires et des réponses à des appels à projets ; h) Demande au Secrétariat de soumettre de façon urgente les conventions devant être validées par une procédure de validation écrite dans un délai de 7 jours.	- nouveau projet de l'AFD de sécurité sanitaire en Indopacifique de 15 millions d'euros où le réseau pourrait être l'un des bénéficiaires - appel à projet du Pandemic Fund - obtenir du NDICI UE sur la nouvelle programmation sur l'Afrique subsaharienne		
Décision 13 – Formation et coopération universitaire Le Conseil des ministres : a) Encourage les États membres à faciliter l'identification et la mise en contact des universités pouvant être intéressées à signer des accords-cadres avec la COI b) Donne mandat au Secrétariat général pour organiser des consultations nationales dans le cadre de la mission d'amorçage et de consultation du projet de formation professionnelle et de mobilité en tenant compte des conclusions des Assises de février 2022 et des programmes de mobilité existants dans la zone ; c) Demande au Secrétariat général d'organiser une conférence ministérielle sur le sujet pour valider une proposition de projet de formation professionnelle et mobilité et de présenter ce projet validé auprès des bailleurs ; d) Remercie la France d'avoir mis à disposition un expert technique international spécialisé	a. Aucun accord cadre n'a été signé avec les universités de Madagascar. -Pour Maurice, accord signé avec l'université de technologie en août 2023. - En discussion avec l'Université de Maurice. - Attente des retours des OPL pour Madagascar et Comores pour mise en contact avec les universités B) Missions de consultation réalisées en juin et juillet 2023 sur le terrain à Maurice, aux Comores, aux Seychelles, et à Madagascar, et en visioconférence pour la Réunion. Un atelier de validation technique sera organisé en janvier prochain.	OPL	

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
dans la formation professionnelle et la mobilité auprès du Secrétariat général de la COI.			
Décision 14 – Culture Le Conseil des ministres : a) Prend note du lancement officiel du projet de développement des Industries Culturelles et Créatives (ICC) sur financement de l'Agence française de développement et demande au Secrétariat général d'accélérer le démarrage effectif des premières activités ; b) Demande au Secrétariat général d'instruire avec les partenaires, notamment le Département de La Réunion et l'Organisation internationale de la Francophonie, une 4^{ème} édition du Prix Indianocéanie ; c) Encourage le Secrétariat général à poursuivre sa collaboration avec les initiatives culturelles portées par les partenaires de la région, notamment le Département de la Réunion, l'Iconothèque historique de l'océan Indien et l'Organisation internationale de la Francophonie ; d) Confirme l'intérêt du projet conjoint avec le COMESA sur le renforcement des capacités de collecte, traitement et analyse de données statistiques des administrations en charge de l'élaboration et du suivi des politiques publiques en faveur des ICC sur financement européen (fonds HEVA du British Council) et demande au Secrétariat général d'associer les	a) Activités du projet ICC réalisées depuis mai 2023 : - sessions de formation sur le patrimoine et inventaire des architectures traditionnelles dans les Etats membres réalisées à Madagascar, Maurice, et aux Comores. Non réalisée aux Seychelles car pas de nomination d'équipe nationale. - lancement de la production de podcasts pour répertorier les différents patrimoines culturels immatériels des pays de la région - lancement en septembre 2023 du fonds d'aide à la mobilité AléVini pour dynamiser les échanges entre les îles Activités à venir : - Atelier de formation sur les <i>Indicateurs Culture 2030 de l'UNESCO</i> - création de la plateforme multimédia - COPIL le 7 et 8 décembre b) la 4 ^{ème} Edition du Prix Indianocéanie est prévue pour l'année prochaine et l'organisation est en cours. c) Le Secrétariat général de la COI a organisé le 20 octobre la cérémonie de remise des prix du Prix Indianocéanie jeunesse qui a récompensé	PFN et OPL Seychelles	

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
parties prenantes nationales pertinentes pour le démarrage rapide des activités ; e) Remercie l'Agence française de développement pour son soutien à la coopération culturelle à travers le financement du projet de développement des ICC et le Conseil départemental de La Réunion pour sa collaboration sur des initiatives communes.	des lauréates d'une école de Maurice. 24 œuvres ont été reçues. Les lauréates ont gagné un séjour d'une semaine à la Réunion autour du thème de l'écriture financé par le Département de la Réunion, des livres et des bourses individuelles d'une valeur de d) Dans le cadre du projet « Etat des lieux du cadre législatif des industries culturelles et créatives (ICC) » financé par Heva Funds pour un montant total de 180,000 euros sur une période de 6 mois, les activités suivantes sont en cours ou à venir : - étude sur les politiques et lois qui régissent les ICC dans les Etats membres de la COI et du COMESA - production de vidéos informatives au Kenya et à Madagascar afin d'accroître les revenus tirés des droits d'auteurs en renforçant les connaissances des artistes de ces pays. Les vidéos feront partie de la campagne de plaidoyer en ligne qui sera présentée en décembre. - Atelier de formation sur les <i>Indicateurs Culture 2030 de l'UNESCO</i> pour les Etats membres de la COI dans le cadre du projet ICC et pour les pays du COMESA (organisé à Maurice du 11 au 13 décembre)		
Administration et finance			
Décision 15 – Audit			
Le Conseil des ministres :			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
a) Prend note du rapport 2022 du président du Comité d'audit et des risques (CAR) ; b) Donne quitus au Secrétaire général sur l'état financier 2022 examiné et validé par le CAR lors de sa réunion du 05 mai 2023.			
Passation à la présidence du Conseil des ministres de la COI			
Décision 16. Passation et motion de remerciement Le Conseil des ministres remercie la présidence malagasy de la COI pour la qualité de son mandat et l'organisation de cette 37 ^e session ordinaire du Conseil des ministres et félicite la République de Maurice pour sa prise de fonction à la présidence de l'organisation.			